



C.C.C.P.S.H.

PV de la réunion plénière du 16 juin 2025

(en présentiel et via teams)

Présents : Bergeot Arnaud, Cabaret Eric, de Briey Mathilde, De Brouwer Maëlle, De Geyter Gisèle, Duplat Brigitte, Michils Muriel, Savino Théodore, Skypor Maryna, Storme Frédéric, Vandecandelaere Marie-Ange, Vandermeulen Yves, Van Nerom Dominique, Vanraes Jean-Luc, Vervaeck Paul, membres.

Excusés : Angelo Cléon, Deloire Olivier, Kapin Tame Georges, Romain Rose, membres.

Absents : Dangotte Valérie, Rossignol Elodie, Viane Thibault, membres.

Invités : - M. Biermann Jonathan, Echevin de la Mobilité et des Nouvelles technologies;
- Mme Delwart Valentine, Echevine de l'Economie et du Commerce;
- M. Gillieaux, délégué de la STIB " Stakeholder Manager";
- M. Lersberghe Steve, délégué de la STIB;

L'ordre du jour a été adapté, afin que personnes invitées puissent prendre la parole en priorité.

1. Approbation du P.V. du 15 mai 2025.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

2. Sensibilisation des commerçants d'Uccle aux handicaps.- Etat d'avancement de la brochure (Mme Delwart - 5')

Une publication a été faite dans le Wolvendael à l'automne dernier pour sensibiliser à l'accessibilité. La brochure a également déjà été envoyée par mail aux commerçants via les associations de commerçants. Il n'y a pas encore eu de retours suite à cet envoi. Un projet de brochure est en préparation. Le verso de celle-ci donne quelques pistes qui permettent d'avoir un commerce plus accessible : qu'est-ce qu'une entrée accessible, qu'est-ce qu'un aménagement intérieur accessible, les toilettes et les cabines d'essayage accessibles, moyens de paiement, etc. Il y est également inscrit à qui on doit s'adresser pour rendre son commerce plus accessible, en ce qui concerne tant les conseils que les primes possibles. Le service a prévu de sensibiliser les commerces (anciens et nouveaux) de manière digitale, mais une sensibilisation via la distribution de flyers chez les commerçants reste possible, en étroite collaboration avec les membres du C.C.C.P.S.H. L'étape suivante est d'accompagner les commerces qui sont intéressés. La sensibilisation reste importante car plusieurs commerces pensent être déjà accessibles alors que ce n'est pas le cas. Pour rappel, la commune compte près de 1.500 commerces. Il faudra donc cibler les quartiers (Uccle centre et Fort Jaco dans un premier temps). Pour information, les commerces autres que ceux liés à l'horeca, ne sont pas obligés de se faire connaître auprès de la commune. Il n'y a dès lors pas de listing communal reprenant l'entièreté des commerces sur Uccle.

Frédéric propose qu'un concours soit éventuellement organisé pour remercier le commerce le plus accessible par exemple, ce qui permettrait de valoriser cette possibilité. Mme Delwart pense que la commune pourrait intégrer l'accessibilité lors de la remise des labels uclois (une fois tous les 3 ans). Ce label pourrait par exemple être remis par le C.C.C.P.S.H. après s'être rendu sur place.

Yves Vandermeulen signale qu'un audit avait été réalisé lors de la rénovation de la chaussée d'Alseberg, mais il n'a pas été suivi en ce qui concerne l'accessibilité des commerces. Mme Delwart confirme que ça n'a pas été possible suite à l'inclinaison des trottoirs.

Le 28 juin 2025 entre en application une directive de l'Europe sur les biens et services, obligeant les magasins à être accessibles. Que va faire la commune pour faire respecter cette directive ? La commune va travailler principalement sur la sensibilisation positive, en montrant qu'il y a des soutiens qui existent. Actuellement, la commune n'a pas encore envisagé de sanctions. Une sensibilisation des fédérations de commerces devrait également être faite. Mme Delwart rappelle que tous les commerces ont déjà énormément de contraintes et qu'il vaut dès lors mieux sensibiliser plutôt que pénaliser. Il faut les sensibiliser sur ce type de clientèle et leur expliquer qu'il s'agit d'un label de qualité.

M. Vandermeulen rappelle que l'accessibilité ne concerne pas uniquement les p.m.r. mais également les autres sortes de handicap (exemple : les bancontacts tactiles pour un non-voyant, les marchandises qui débordent exagérément sur les trottoirs, panneaux publicitaires placés au milieu de trottoir, etc.).

Mme Delwart précise qu'un passage d'1,5 mètres doit rester libre pour permettre le passage. Ceux qui n'ont pas suffisamment de place ne reçoivent pas l'autorisation communale. Cette vérification est réalisée par le service Mobilité-Voirie. Cependant, il est toujours utile de signaler les infractions éventuelles car il n'y a pas de membre du personnel spécialement engagé pour faire ces vérifications (via econoie@ucclle.brussels).

Mme Delwart enverra la brochure au C.C.C.P.S.H. dès que celle-ci sera finalisée, pour avis.

La loi a été modifiée concernant les terminaux bancaires et les commerçants doivent revenir aux anciens à touches (non tactiles). Ce changement peut prendre 3 ans.

Le C.C.C.P.S.H. remercie Mme Delwart pour sa présence et ses explications.

3. Travaux stib place Albert.- Etat d'avancement (Yves Vandermeulen - 20')

MM. de Strycker Christian, délégué de la STIB "Usability & Customer Satisfaction Manager" et Lersberghe Steve, délégué de la STIB, donnent des explications sur l'état d'avancement du futur métro prévu à la station Albert. Un tour de table rapide est réalisé afin que chacun se présente.

M. Vandermeulen explique qu'auparavant, il y avait deux grands axes importants pour les Uclois : le tram 51 amenait les Uclois gare du Midi, et nous avons encore aujourd'hui le tram 4 qui amène les Uclois au centre-ville.

Suite aux modifications réalisées par la stib, la ligne 51 a été supprimée et la ligne 18 a été Créée, mais avec son terminus à la station Albert. Pour les personnes souhaitant continuer leur trajet, elles doivent désormais prendre un 2^{ème} tram, après avoir changé de niveau.

Certaines rumeurs sont remontées vers le C.C.C.P.S.H., disant que la même chose serait programmée pour la ligne 4, tout en sachant que le nouveau métro n'est pas prévu à la station Albert avant 2033.

Plusieurs questions sont en attente de réponse :

- Pourquoi avoir aujourd'hui les désavantages, avec une rupture de charge à Albert, avant d'avoir les avantages d'un métro ? Quel est le planning de la STIB ?
- Est-ce que la station Albert est adaptée aux p.m.r. et autres handicaps ? Comment seront prévus les quais ? Quid de l'accessibilité pour passer du - 2 au - 1 et vers l'extérieur ? Chaque sortie sera-t-elle munie d'un ou de 2 escalators / ascenseurs ? Les escalators s'utiliseront-ils dans les 2 sens ? Malgré nos nombreuses demandes d'information envoyées par mail, nous n'avons reçu aucune réponse.

M. Eric Cabaret signale que d'autres lignes sont également perturbées suite à des travaux. Ces changements sont également très difficiles pour toute personne ayant une déficience intellectuelle, qui peut vite perdre ses repères.

Explication est donnée concernant le cheminement présent et futur dans la station Albert : Le plan de la stib est de coller le plus possible au plan de migration vers le métro. Les premiers travaux qui devraient être entamés sont ceux pour amener le tram qui a actuellement son terminus au - 2, vers le - 1. Ces travaux devront commencer 2 ans avant la mise en service du métro, lorsque les financements concernant ce nouveau métro seront décidés. Dès lors, le tram 4 ne devrait pas avoir son terminus à Albert avant 2031. La stib essaie donc de postposer le plus tard possible cette rupture de charge.

La nouvelle ligne 3 aura comme terminus Albert et Bordet. Ces travaux se dérouleront en deux phases. La première concernera le tronçon d'Albert à la Gare du Nord (stations Albert, Horta, Parvis de Saint-Gilles / Sint-Gillenvorplein, Porte de Hal / Halvepoort, Gare du Midi / Zuidstation, Toets Thielemans, Anneessens, Bourse / Beurs, De Brouckère, Rogier), et la seconde phase sera de la gare du Nord à Bordet (stations Gare du Nord, Liedts, Colignon, Verboeckhoven, Riga, Tilleul / Linte, Paix / Vrede, Bordet).



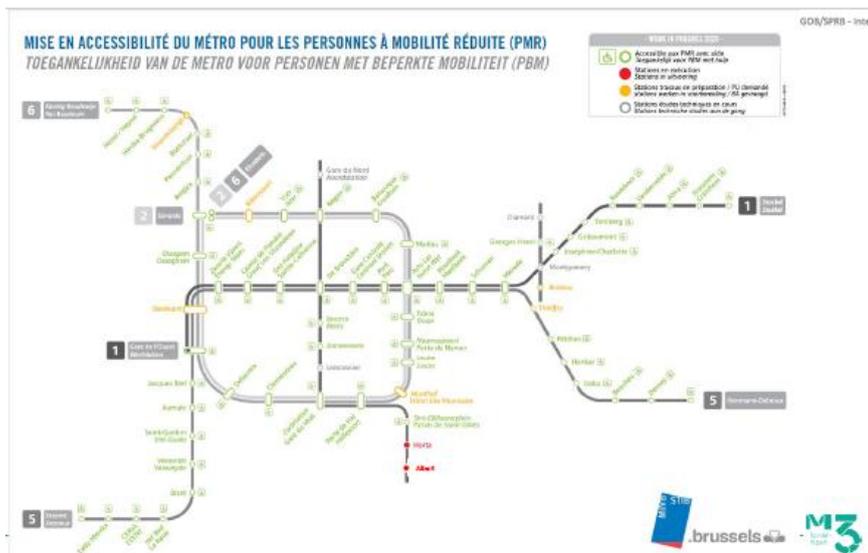
En ce qui concerne la première phase, des travaux importants sont en cours avenue de Stalingrad (station Lemonnier), car la station actuelle n'est pas adaptée pour pouvoir accueillir un métro. 600 mètres de tunnels sont déjà réalisés entre la gare du Midi et le palais du midi. Cependant, les estimations faites par les ingénieurs ont dû être revues, étant donné que le béton qui a été injecté sous le palais du midi s'est déversé dans le marais bruxellois. Une partie du palais du midi devra donc être détruite afin de pouvoir faire passer le métro sous celui-ci.

L'étalement de la durée des travaux est donc dû, tant pour des raisons financières que pour des raisons de génie civil.

Ce nouveau métro permettra de désengorger tout ce tronçon car aux heures de pointe, les trams qui passent actuellement entre la gare du Midi et la gare du Nord sont bondés et ne permettent pas d'absorber la mobilité (1 métro équivaut à 4 trams).

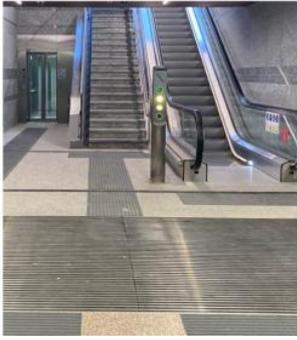


Lors de la création du métro, la stib n'avait pas tenu compte des personnes à mobilité réduite. A l'heure actuelle, la grande majorité des stations (notées en vert sur le plan) ont été équipées d'un ascenseur : 51 stations sont accessibles, 8 en cours d'aménagement et 3 ne sont pas accessibles). Il y a une évolution fondamentale depuis les 15 dernières années. Il y a donc une évolution positive d'accessibilité aux stations de métro.

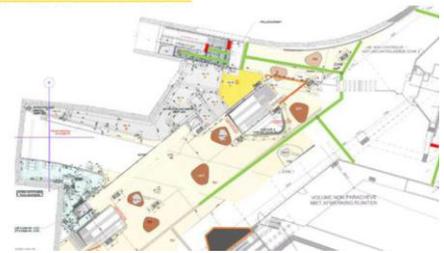


A partir de 2034, le tram 18 s'arrêtera à la station Albert, comme actuellement et les trams 4 et 7 s'arrêteront également à Albert, au niveau - 1. Cependant, durant la période de deux ans de travaux en vue de la construction finale du métro, les trams ne pourront pas passer, mais il y a aura un système alternatif qui sera mis en place.

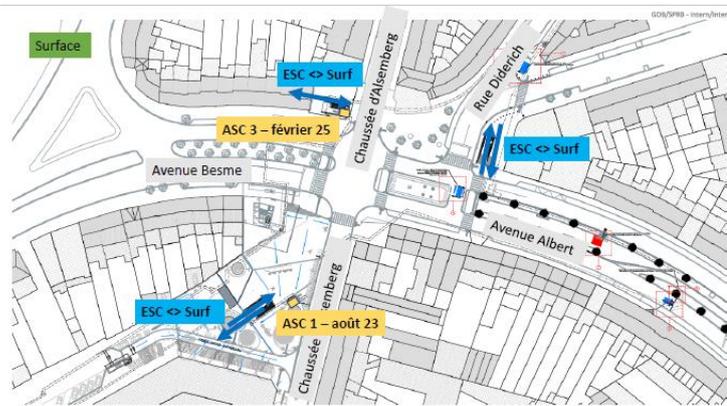
En ce qui concerne les ascenseurs, actuellement, il y a 2 ascenseurs déjà installés : le n° 1 se situe devant l'ancien Match (installé en août 2024) et fera la relation du - 1 au - 2. Le n° 2 se situe à l'angle de l'avenue Besme et la chaussée d'Alseberg (installé en février 2025) et fera la liaison jusqu'au - 1 uniquement . Ce dernier est concomitant avec un escalator qui est bidirectionnel suite à l'étroitesse des lieux qui ne permet pas d'installer 2 escalators unidirectionnels. Il s'agit du seul escalator bidirectionnel prévu dans la station Albert et ce dernier est juste à côté d'un ascenseur qui est donc supplétif. Celui-ci fait la relation du 0 au - 1 uniquement. Chaque escalator est également concomitant avec un escalier. La première marche de chaque escalier sera dans du marbre plus foncé et sera équipé d'une languette fluorescente. Des dalles podotactiles seront également placées dans la station.



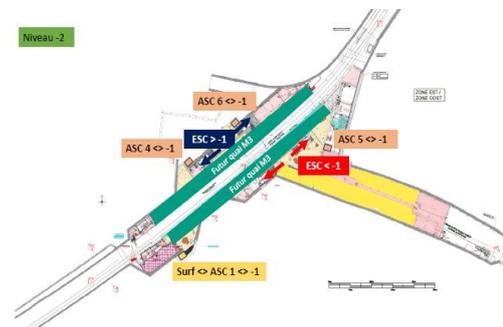
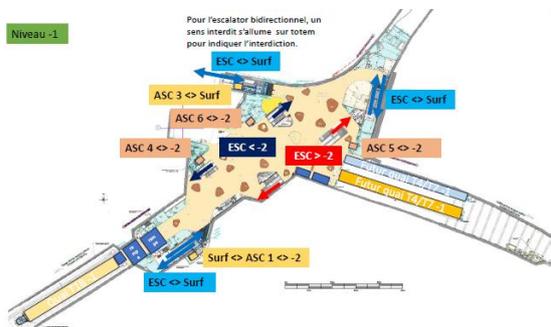
Podotactiles : Niveau -1



L'escalator bidirectionnel (indiqué sur le plan avec une flèche bleue à double sens) a une alarme lorsqu'il change de sens uniquement. Ensuite, il faut se fier soit aux lumières rouge/vert ou lorsqu'on pose la main sur la rampe. Il faut dès lors déjà s'avancer tout près des marches, ce qui est un danger pour une personne mal ou non voyante. Afin d'éviter tout accident, la solution la plus adéquate reste donc l'utilisation de l'ascenseur. Les autres sorties ont toutes deux ascenseurs unidirectionnels (indiqués sur le plan avec 2 flèches bleues).



Au niveau -1, nous trouverons le terminus des trams 4 et 7. Il y aura un quai central et un quai latéral d'un côté amenant le public directement aux ascenseurs. Il est prévu 4 ascenseurs qui iront du -2 au -1 (dont un qui ira vers le quai du tram 18 et un vers le quai des trams 4 et 7) et 1 ascenseur qui ira du -2 au -1 et au 0 (coin de l'avenue Besme).



M. Biermann confirme que la Commune a également demandé qu'il n'y ait pas de rupture de charge avant que ce soit indispensable pour réaliser les travaux du métro. Il a également été demandé que le terminus du tram 7 ne soit plus stoppé à Churchill, mais soit prolongé jusqu'à Albert.

4. Site internet communal.- Etat d'avancement du dossier (Yves Vandermeulen - 15')

La commune a mis en place il y a plus d'un an, le nouveau site internet. L'ancien échevin, M. Lambert-Limbosch avait précisé que ce site serait tout-à-fait accessible. Or, il n'en est rien. En y accédant avec un logiciel pour non-voyants, on remarque dès la page d'accueil qu'il y a 500 liens, car la conception du site fait qu'on voit toute l'arborescence de ce site. Suite au divers échanges avec le service compétent, il appert que le prestataire de services n'a pas travaillé en fonction de la demande de la Commune, puisque l'accessibilité du site était prévue dans le cahier des charges. Il y a un an, le responsable du service des Nouvelles technologies nous a fait savoir qu'il devrait reprendre tout à zéro, afin de reconstituer l'ensemble du site. Le site n'est toujours pas adapté ce jour, ce qui oblige un non-voyant à devoir lire chaque lien afin de trouver celui qu'il recherche initialement. Aucune évolution positive n'a eu lieu sur ce site. Plusieurs mails ont été envoyés au responsable afin de connaître l'avancée de ce dossier, mais aucune réponse n'a été reçue. D'autres sites (Ferme Rose, C.C.CU., les activités parascolaires, etc.) ne sont pas non plus accessibles actuellement, malgré la directive européenne de 2020 sur les biens et services qui l'oblige. Le site de la zone de police est lui, très accessible.

M. Biermann propose de se renseigner auprès du service Nouvelles technologies et nous reviendra ensuite.

5. Travaux sncb Saint-Job.- Etat d'avancement du dossier (Eric Cabaret - 15')

Les quais de la gare seront aménagés durant 2 week-ends et ces travaux devraient être terminés le 18 juillet 2025. Le tram peut à nouveau circuler sur le nouveau pont, mais pas encore les voitures. Les aménagements seront discutés lors d'une prochaine réunion. M. Wyngaard pourrait être invité s'il y a encore des questions en suspens.

6. Rampes d'accès.- Initiative Open4All.be (Cléon Angelo - 5')

Point reporté.

7. Etude du cadastre du handicap au niveau régional (Frédéric Storme - 2')

Point reporté.

8. Réunions inter CCCPSH.- Contact avec le régional (Frédéric Storme - 2')

Point reporté.

9. Projet de cartographie access4all.- Etat d'avancement du projet (Cléon Angelo - 5')

Il y a deux projets qui sont liés. Le premier est "OPEN4ALL" qui permet l'installation de rampes d'accès aux commerces, afin d'être plus inclusifs en réduisant le seuil d'entrée. Il s'agit de rampes en caoutchouc recyclé qui permettent de franchir des seuils qui ont une hauteur de 2,5 à 15 cm maximum. Le prix, d'une rampe est entre 100 et 500 €. Le CCCPSH pense qu'il serait utile que la Commune offre une prime aux commerçants qui acquièrent une rampe d'accès. Ce projet est intéressant mais ne concerne néanmoins que les personnes en chaise roulante. Les commerçants qui se sont rendus accessibles reçoivent un sticker démontrant qu'ils sont partenaires du projet.

Ces commerçants sont inscrits dans une communauté "Les inclusifs" pour lesquels une communication est faite sur le site et les réseaux sociaux de Autonomia. Ils sont également intégrés dans la cartographie "ACCESSALL.BE" qui est le deuxième projet.

Cette cartographie reprend tous les bâtiments, commerçants, stations de métros accessibles. On peut également y retrouver d'autres renseignements (horaire d'ouverture, etc.). Un petit formulaire de satisfaction est également téléchargeable. Il y a également un itinéraire utilisable afin de rejoindre l'endroit sélectionné, soit à pieds, soit en chaise roulante. Les dalles podotactiles et feux sonores seront rajoutés sous peu dans les itinéraires possibles. On retrouve tout ce qui est accessible ou non dans un rayon de 500 mètres du bâtiment sélectionné. Des ambassadeurs communaux pourraient aider à cartographier les magasins etc. sur Uccle.

10. Samedifference.- Propositions et constitution d'un groupe de travail (Frédéric Storme - 10')

Un groupe de travail est constitué : Mathilde, Brigitte, Muriel et Gisèle. Il est proposé de faire venir Saint-Nicolas, du grimage, un exposé sur la manipulation sensorielle et le matériel utilisé, film d'Ekhosport, une pièce de théâtre (via le Créahm, le Silex), un discours organisé par un acteur du Créahm, troupe de musique de l'IRSA.

11. Divers

- a) La commune d'Uccle a signé une convention de collaboration avec la ville de Boutcha en Ukraine. Ils souhaiteraient discuter de l'accessibilité des bâtiments, de la gestion des personnes à mobilité réduite, puisqu'ils sont et seront confrontés à ce problème, mais à une autre échelle suite à la guerre actuelle. Ils estiment 10 % de la population (7.000 personnes sur une population de 70.000 habitants), les personnes qui auront un handicap important suite à cette guerre. La délégation serait intéressée d'avoir un contact direct avec des membres du CCCPSH.
- b) Foire de Saint-Job : aura lieu le samedi 20 septembre 2025. Un stand y est réservé, afin d'y organiser une activité ludique pour les enfants. Il pourrait y avoir 2 activités différentes sur la journée, afin de remplir toute la plage horaire.
- c) L'IRSA ouvre une nouvelle section de type 2, pour des enfants avec un handicap mental, porteurs d'autisme. Pour rappel, l'IRSA s'occupe d'enfants de type 2, 6, 7 et 8. Une plaine de jeux inclusive a également été créée au sein de l'IRSA.

PROCHAINE REUNION : LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 à 17 h 30

En cas d'absence à la réunion, merci de prévenir Gisèle De Geyter par mail à gdegeyter@ucclle.brussels.